

| CANADA SNOWBOARD<br>ÉQUIPE NATIONALE DE SNOWBOARD ALPIN & ÉQUIPE NEXTGEN 2026-2027<br>FEUILLE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CRITÈRES DE SÉLECTION |   |
|---|---|
| Renseignements généraux   |   |
| <b>Équipe</b>   | Équipe nationale de snowboard alpin 2026-2027<br>Équipe NextGen de snowboard alpin 2026-2027  |
| <b>Facteurs déterminants la taille de l'équipe</b>  | a. Ratio maximal de 4:1 athlète-entraîneur<br>b. Ressources confirmées de l'équipe<br>c. Taille ciblée de quatre (4) athlètes nommés à l'équipe nationale<br>d. Taille ciblée de quatre (4) athlètes nommés à l'équipe NextGen<br>e. Maximum de deux (2) espoirs NextGen (voir les Considérations exceptionnelles concernant la taille de l'équipe ci-dessous)  |
| <b>Considérations exceptionnelles concernant la taille de l'équipe</b>  | Canada Snowboard (CS) peut, à sa seule discrétion, nommer jusqu'à deux (2) athlètes admissibles au Programme de haute performance (PHP) en snowboard alpin, pourvu qu'ils répondent aux normes d'admissibilité et de performance établies pour la catégorie « NextGen » au sein de « NextGen Pathway Tier C (Prospects) » ci-dessous. Si sélectionnés, ces athlètes seront considérés comme des « espoirs NextGen ».<br><br>Ces nominations discrétionnaires peuvent s'ajouter à la taille ciblée de l'équipe définie dans la présente politique et sont sujettes à la disponibilité des ressources requises par Canada Snowboard (CS). Les athlètes sélectionnés en vertu de cette clause obtiendront le statut officiel d'athlète du PHP, incluant l'accès aux avantages complémentaires de l'équipe (p. ex., vêtements d'équipe, admissibilité à une nomination au PAA de Sport Canada, soutien administratif). Toutefois, ces athlètes ne recevront pas de services liés à l'Environnement d'entraînement quotidien (EEQ), tels que l'encadrement ou le soutien technique. Ils devront continuer de s'entraîner sous la supervision de leur entraîneur personnel, tout en collaborant avec le personnel d'entraîneurs de CS à l'élaboration d'un Plan de performance individuel (PPI).<br><br>Les athlètes sélectionnés en vertu de cette disposition seront responsables de couvrir leurs propres frais liés au programme, incluant les déplacements, l'hébergement, les frais d'inscription et tout frais de programme applicable identifiés par CS. Ils pourraient être invités à participer à certaines initiatives d'entraînement ou de compétition désignées par CS, et, durant ces activités désignées, l'athlète aura accès aux services de CS (selon ce qui est déterminé par CS) et sera sous la supervision du PHP de snowboard alpin.   |
| <b>Composition du comité de sélection</b>   | Directeur du PHP (Vitesse)<br>Coordinateur du PHP<br>Entraîneurs de l'Équipe nationale du PHP   |
| Dates et échéances importantes  |   |
| <b>Période de sélection</b>   | Saison compétitive FIS : du 31 mai 2025 au 15 avril 2026  |
| <b>Date limite de soumission des candidatures</b>   | 15 avril 2026 (voir les exigences de soumission décrites ci-dessous dans la section « Soumission des candidatures »).   |
| <b>Date limite de sélection</b>   | Les recommandations du comité de sélection seront formulées en fonction de la performance des athlètes durant la période de sélection. Le comité de sélection se réunira entre le 15 avril 2026 (fin de la saison compétitive) et avant le 31 mai 2026 (fin de l'Entente d'athlète de CS 2025-2026) afin d'identifier et de classer les athlètes admissibles à une sélection au PHP de snowboardcross pour l'année de programme 2026-2027.  |
| <b>Date limite d'appel</b>  | Les appels doivent être soumis conformément à la Politique d'appel de Canada Snowboard et doivent être reçus au plus tard à 17 h (HNP), sept (7) jours après la date à laquelle l'athlète est informé de la décision.   |
| <b>Date de début des Équipes nationale et NextGen 2026-2027</b>   | 1 <sup>er</sup> juin 2026 (valide jusqu'au 31 mai 2027)   |
| Critères d'admissibilité  |   |
| <b>Compétitions admissibles</b>   | <b>Niveau 1 :</b> Coupes du monde FIS (CM), Championnats du monde seniors (CM), Jeux olympiques d'hiver (JO) et classements généraux de la tournée de la Coupe du monde.<br><b>Niveau 2 :</b> Championnats du monde juniors (CMJ), Coupe d'Europe (CE) et classement général de la tournée de la Coupe NorAm (NAC).   |
| <b>Voies d'admissibilité</b>  | <b>Voie A : Équipe nationale</b><br><b>Voie B : NextGen</b><br><b>(Athlètes à 4 à 8 ans de leur première performance médaillée aux JO/CM)</b>   |
| <b>Admissibilité des athlètes – Participation minimale aux épreuves</b>   | 10 épreuves de niveau Coupe continentale FIS, ou supérieur, au cours de l'année de programme qui vient de se terminer.  |
| <b>Admissibilité des athlètes – Minimum de points FIS</b>   | 225 points FIS PAR sur la liste de points FIS PAR la plus récemment publiée (à la date limite de sélection).<br><br>Âge junior FIS : 80 points FIS PAR; ou<br>Âge non junior FIS : 130 points FIS PAR.  |
| <b>Admissibilité des athlètes – Résultats minimaux</b>  | 1 résultat parmi les 16 premiers lors d'un événement de Niveau 1.<br><br>Âge junior FIS : s/o; ou<br>Âge non junior FIS : 1 podium (Top 3) en NAC ou Top 6 en CE.   |
| <b>Admissibilité des athlètes – Âge d'entrée dans la voie de sélection</b>  | S/O<br><br>Ne dépasse pas de plus de cinq (5) ans l'âge junior défini par la FIS. Pour la saison 2025-2026, la limite d'âge junior FIS pour les juniors internationaux est le 31 décembre 2006 (conformément au RCI de la FIS – Règle 2013). Les athlètes nés le 31 décembre 2000 ou avant dépassent cette limite d'âge, mais peuvent présenter une demande d'exemption d'âge (voir les exigences ci-dessous).  |
| <b>Admissibilité des athlètes – Exemption d'âge</b>   | S/O<br><br>À titre d'exception à la limite d'âge maximale du programme NextGen, les athlètes peuvent demeurer dans le programme NextGen pendant un maximum de deux années consécutives en présentant chaque année une demande d'exemption d'âge NextGen. Cette exemption est valide pour une année de programme et exige que l'athlète réponde à tous les critères d'admissibilité énumérés ci-dessous :<br><br>a. L'athlète n'a pas déjà obtenu une exemption d'âge NextGen pour plus d'une année de programme;<br>b. L'athlète répond à toutes les autres exigences d'admissibilité NextGen (à l'exception de la limite d'âge maximale); et<br>c. L'athlète doit avoir des résultats PRT provenant de la saison compétitive qui vient de se terminer indiquant qu'il ou elle est à un an de répondre aux critères actuels d'admissibilité à l'équipe nationale. Le PRT est déterminé à partir d'une modélisation des résultats historiques selon des repères de performance propres aux étapes de développement dans la discipline, scindée par l'analyse sportive spécifique à la discipline de Canada Snowboard, et démontré par l'atteinte du seuil de points FIS PAR et l'un des trois critères de performance suivants :<br><br>• 1re exemption d'âge : 170 points FIS PAR sur la liste de points FIS PAR la plus récemment publiée (à la date limite de sélection); ou<br>• 2e exemption d'âge : 190 points FIS PAR sur la liste de points FIS PAR la plus récemment publiée (à la date limite de sélection); et<br>• Un rang parmi les 40 meilleurs hommes ou les 25 meilleures femmes au classement général PAR de la Coupe du monde 2026;<br>• Un rang parmi les 80 meilleurs hommes ou les 54 meilleures femmes sur la liste de points de base FIS PAR 2027; ou<br>• 2 résultats parmi la première moitié des finalistes lors de compétitions admissibles de Coupe du monde.  |
| <b>Exceptions d'admissibilité et de sélection</b>   | Les athlètes nommés à l'Équipe nationale de snowboard alpin doivent démontrer une progression et maintenir des performances internationales parmi les huit (8) meilleurs de leur discipline afin de conserver leur statut au sein de l'Équipe nationale de façon continue. Ainsi, les athlètes qui auront fait partie de l'Équipe nationale de snowboard alpin pendant un total de cinq (5) ans ou plus (consécutifs ou non consécutifs) à la fin de l'année de programme 2025-2026 devront satisfaire au moins un des deux critères d'admissibilité supplémentaires suivants pour maintenir leur statut au sein de l'Équipe nationale par la suite :<br><br>• 1 résultat parmi les huit (8) premiers lors d'un événement de Niveau 1; ou<br>• 2 résultats parmi les seize (16) premiers lors d'un événement de Niveau 1.<br><br>Les athlètes nommés à l'Équipe NextGen de snowboard alpin doivent démontrer une progression vers l'atteinte des critères d'admissibilité de l'Équipe nationale de snowboard alpin afin de maintenir leur statut au sein de l'Équipe NextGen de façon continue. Les athlètes qui auront fait partie de l'Équipe NextGen alpine pendant un total de cinq (5) ans ou plus (consécutifs ou non consécutifs) à la fin de l'année de programme 2025-2026 devront répondre à des critères d'admissibilité supplémentaires pour conserver leur statut au sein de l'Équipe NextGen par la suite. Plus précisément, au cours de l'année de programme 2024-2025, les athlètes doivent atteindre au moins un (1) des quatre (4) critères de performance suivants :<br><br>• 2 résultats parmi les 32 premiers, ou parmi les 20 premières chez les femmes, lors de Coupes du monde admissibles; ou<br>• 1 résultat final parmi les 3 premiers (podium) lors de Coupes d'Europe admissibles;<br>• Un rang parmi les 3 meilleurs au classement général de la tournée NorAm; ou<br>• 4 résultats finaux parmi les 16 premiers lors de Coupes d'Europe admissibles, dont au moins un (1) résultat parmi les 8 premiers. |
| <b>Exigences de soumission pour une demande d'exemption</b>   | Aucune exigence de soumission.<br><br>L'athlète doit soumettre à CS une demande d'exemption d'âge qui répond aux critères suivants :<br><br>a. La demande est reçue au plus tard le 15 avril 2026.<br>b. La demande est envoyée par courriel au DP-Vitesse à l'adresse kim.krahulec@canadasnowboard.ca<br><br>c. La demande doit inclure des preuves et une justification démontrant comment la performance de l'athlète au cours des deux dernières saisons indique qu'il ou elle est en voie de satisfaire les critères actuels d'admissibilité à l'Équipe nationale dans un délai d'un an.   |
| <b>Exceptions d'admissibilité et de sélection (suite)</b>   | Se référer au Protocole général de sélection (PGS) du PHP de CS pour les réductions d'activités liées à la santé et les circonstances atténuantes.  |
| Processus de classement selon les critères  |   |
| <b>Exigences de soumission de la candidature</b>  | Les demandes sont obligatoires pour tous les athlètes qui ne sont pas officiellement nommés au PHP de snowboard alpin 2025-2026. Si un athlète est nommé au PHP 2025-2026 mais s'entraîne   |
| <b>Voies de classement</b>  | <b>Voie A : Équipe nationale</b><br><b>Voie B : NextGen</b><br><b>(Athlètes à 4 à 8 ans de leur première performance médaillée aux JO/CM)</b>   |
| <b>Priorité de classement 1 Niveau A</b>  | • 1 résultat parmi les 8 premiers lors d'un événement de Niveau 1; ou<br>• Un rang parmi les 8 premiers au classement général PAR de la Coupe du monde de snowboard alpin 2026.<br><br>Classés à l'intérieur de cette priorité selon le total cumulé des résultats finaux parmi les 8 premiers.<br><br>Classés à l'intérieur de cette priorité selon leur meilleur résultat admissible répondant aux critères de la priorité, exprimé en pourcentage de classement dans le peloton.   |
| <b>Priorité de classement 2 Niveau B</b>  | • 1 résultat parmi les 10 premiers lors d'un événement de Niveau 1; ou<br>• 2 résultats parmi les 16 premiers lors d'un événement de Niveau 1; ou<br>• Un rang parmi les 16 premiers au classement général PAR de la Coupe du monde de snowboard alpin 2026.<br><br>Classés à l'intérieur de cette priorité selon le total cumulé des résultats finaux parmi les 16 premiers.<br><br>Classés à l'intérieur de cette priorité selon leur meilleur résultat admissible répondant aux critères de la priorité, exprimé en pourcentage de classement dans le peloton.   |
| <b>Priorité de classement 3 Niveau C</b>  | Un rang qui se situe :<br>i. Parmi les 25 meilleurs hommes ou les 20 meilleures femmes au classement général PGS de la Coupe du monde 2026; ou<br>ii. Parmi les 30 meilleurs hommes ou les 25 meilleures femmes au classement général PAR de la Coupe du monde 2026; ou<br>iii. Parmi les 40 meilleurs hommes ou les 30 meilleures femmes sur la liste de points de base FIS PAR 2027.<br><br>Classés à l'intérieur de cette priorité selon le classement final des athlètes au classement.<br><br>• Espoir NextGen « (voir les détails dans les Considérations exceptionnelles concernant la taille de l'équipe ci-dessus)<br><br>• Un résultat parmi les 16 premiers aux Championnats du monde juniors FIS 2026; ou<br>• 2 résultats parmi la première moitié des finalistes lors de Coupes d'Europe (CE); ou<br>• 2 résultats parmi les 4 premiers lors de Coupes NorAm (NAC).<br><br>Classés à l'intérieur de cette priorité selon leur meilleur résultat admissible répondant aux critères de la priorité, exprimé en pourcentage de classement dans le peloton.   |
| <b>Processus de classement</b>  | Les nominations suivront le processus décisionnel décrit dans la Politique générale de sélection (PGS), en commençant par le niveau de priorité le plus élevé (Priorité 1) et en poursuivant dans l'ordre décroissant (Priorité 2, Priorité 3, et ainsi de suite).<br><br>Les nominations débiteront avec la Voie A : Équipe nationale (Priorités 1 à 3). Une fois les nominations à l'Équipe nationale de snowboard alpin complétées dans le cadre de la Voie A, le comité de sélection appliquera le même processus priorisé à la Voie B : Programme NextGen afin de pourvoir les postes restants, en suivant la même séquence décrite ci-dessus.   |
| Processus de sélection de l'équipe  |   |
| <b>Sélection de l'équipe par le comité de sélection</b>   | Le nombre maximal de postes disponibles au sein du PHP de snowboard alpin sera déterminé annuellement par le comité de sélection au début du « Processus de sélection », à la fin de la période de sélection. Ce nombre est basé sur la capacité du programme du PHP et sur les principes directeurs énoncés dans cette fiche de projet.<br><br>Tous les athlètes admissibles et classés seront examinés par le comité de sélection pour les postes disponibles au sein de l'équipe, en fonction de leur ordre final de classement établi selon le Processus de classement des critères décrit ci-dessus. Ce classement détermine l'ordre de priorité des athlètes pour les postes disponibles au sein de l'équipe.   |
| <b>Politique générale de sélection</b>  | Cette feuille d'admissibilité et de critères de sélection doit être lu conjointement avec la Politique générale de sélection (PGS), qui établit des critères et des procédures de sélection supplémentaires.  |
| Historique des révisions  |   |
| <b>Approuvé par et date</b>   | Kim Krahulec – Directrice de la haute performance, Vitesse 28/11/2025   |
| <b>Date d'entrée en vigueur</b>   | 01-12-2025  |
| <b>Annexe(s) à la présente politique</b>  | <a href="#">Politique générale de sélection du PHP (PGS)</a>   <a href="#">Politique générale de gouvernance du PHP (PG)</a>  |